

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **05 décembre 2008**

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

.....
Séance du 02 décembre 2008
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 14

Date de la convocation : 24 novembre 2008

Présents : Jean-Marc BENS, Nicolas BOUIGUES, Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Annie LELAURAIN-VIRMONTAIS, Anne-Marie MARCONI, René MUNOZ, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Nadia ROUAUD.

Absents excusés : Nathalie WILHEM-MALPARTIDA.

Absents non excusés : Néant

Procurations : Néant

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Ghislaine FLACHAIRE

Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008 : à l'unanimité.

Proposition de modification de l'ordre du jour :

Adjonction du point suivant

- Délibération pour instaurer la PVR en remplacement de la PVNR

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal.

Délibération N°26/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

renoncement à exercer le droit de préemption urbain sur :

- le bien cadastré AD 103, situé au 8, Rue du Maroc, et appartenant à M. DOUTRES Armand.
- le bien cadastré AD 19, situé au 1, Avenue de Perpignan, et appartenant SARL MBI-INIESTA
- le bien cadastré AD 133, situé au 8, Rue de la Tramontane, et appartenant à M. DOUTRES Daniele
- le bien cadastré AD 25-33-34-35, situé au 34, Avenue des Pyrénées, et appartenant à M. FABRE Alain
- le bien cadastré AE 62-63, situé au Rue de Madeloc, et appartenant à M. JAUBERT/MACABIES

Signature des marchés pour :

- Maîtrise d'oeuvre du Centre ancien – Monsieur BERNARDY Jacques pour un montant de 8640 Euros HT
- Création du Logo et sa Charte Graphique – Madame FRADIER Monique pour un montant de 850 Euros TTC
- Conception du Bulletin – Madame FRADIER Monique pour un montant de 1 700 Euros TTC
- Impression du Bulletin - Madame FRADIER Monique pour un montant de 696.30 Euros TTC par parution.

II. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur présente au nom de la commission animation un projet d'attribution de subventions qui intègre la spécificité de chaque association et plus particulièrement :

- le nombre d'adhérents
- la participation aux actions collectives d'intérêt général et local
- les actions fortes en direction des jeunes
- les actions individuelles pour le village et les projets forts
- les ressources de l'association.

La proposition ci-dessous est mise à la discussion :

- 400€ pour ASSOCIATION DE CHASSE
- 6000€ pour COMITE DES FETES (compris les besoins de Rémy pour les activités ludiques ados)
- 1000€ pour TENNIS CLUB
- 350€ pour SARDANE
- 1250€ pour FOYER RURAL
- 350€ pour PETANQUE
- 900€ pour JUDO

Il est aussi proposé de prévoir une aide de 300€ pour l'organisation éventuelle du carnaval, ainsi qu'une aide de 100€ pour celle du réveillon de nouvel an. Enfin, il est rappelé qu'une aide est régulièrement apportée pour l'organisation de la traditionnelle course cycliste de Villemolaque, que celle de 2008 a déjà été subventionnée (décision du 27/02/08).

Délibération N°27/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide de répartir comme suit les subventions aux associations de la commune pour l'année 2008 :

- ASSOCIATION DE CHASSE	400€
- COMITE DES FETES	6 000€
- FOYER RURAL	1 250€
- TENNIS CLUB	1 000€
- VILLEMOLAQUE JUDO	900€
- VILAMULACA SARDANISTA	350€
- CLUB DE PETANQUE	350€

III. VIREMENTS DE CREDITS

Rapporteur : Christine DRUILHE

- Il s'agit d'intégrer les travaux de voirie effectués par le SIVU des Aspres au cours de l'année 2007 dans le patrimoine communal

Délibération N°28/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal vote les crédits supplémentaires ci-après :

- Crédit supplémentaire DEPENSE (Article 2175)	37 237.81 €
- Crédit supplémentaire RECETTE (Article 238)	37 237.81 €

- Le rapporteur rappelle qu'il a été décidé d'acheter un girobroyeur, une débroussailleuse, un ordinateur pour l'école maternelle, des tables, des chaises et deux abribus. Les crédits n'ayant pas été votés lors du budget primitif, il est nécessaire de prendre diverses modifications budgétaires.

Délibération N°29/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-après :

- Diminution sur crédits déjà alloués :		
Signalisation – 114 – (Article 2188)	- 6 000.00 €	
Travaux divers – 123 – (Article 2313)	- 5 150.00 €	
- Augmentation des crédits		
Achat Matériel – 115 – (Article 2183)	+1 150.00 €	
(Article 2181)	+10 000.00 €	

IV. PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe l'assemblée que le conseil municipal avait instauré la PVNR (Participation pour Voie Nouvelle et réseaux) le 26/10/2001, que la PVNR, créée par la loi SRU, a été remplacée par la PVR

(Participation pour Voies et réseaux) elle-même créée par la loi Urbanisme et habitat, et qu'il conviendrait de prendre une nouvelle délibération afin de tenir compte :

- du remplacement de la PVNR par la PVR
- du nouveau dispositif de financement des extensions et renforcements des réseaux publics de distribution de l'électricité (entrée en vigueur le 01/01/09)
- de l'absence de référence à « l'ensemble du territoire communal » dans la délibération du 26/10/2001.

Délibération N° 30/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

Cette délibération annule et remplace celle du 26 octobre 2001 instituant la PVNR.

V. PRESENTATION DE DIVERS RAPPORTS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur indique à l'assemblée qu'il y a lieu de présenter les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2007. Il donne connaissance du contenu de ces rapports qui sont au nombre de quatre (Eau potable pour CC Aspres, Assainissement pour CC Aspres, Eau potable pour Banyuls dels Aspres, Assainissement pour Banyuls dels Aspres).

Délibération N° 31/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication des rapports sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes des Aspres et de la Régie de Banyuls dels Aspres (exercice 2007)

VI. QUESTIONS DIVERSES

1 Agence postale

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire informe l'assemblée que les responsables de La Poste nous demandent à nouveau de prendre position sur le projet de transformation du bureau de poste en agence postale. Il en rappelle les conditions et ouvre la discussion. Le débat fait apparaître, comme aux précédents échanges, une forte réprobation par rapport à ce qui est considéré comme un recul du service public postal, ainsi que l'impérieuse nécessité de prendre en compte l'attachement des usagers aux services de proximité. A l'issue de la discussion le maire demande à l'assemblée de se déterminer sur le principe même de la transformation en agence postale.

Consciente que le projet de transformation du bureau de poste est la seule solution permettant de répondre à l'attente des usagers, l'assemblée se prononce à l'unanimité et « contre son gré » en faveur de l'agence postale communale. La convention fera l'objet d'une délibération ultérieure.

2 Acquisitions diverses

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur précise d'abord les conditions des récentes acquisitions de tables, chaises et abribus qui ont été prises en compte dans les virements de crédits votés au point n°3.

Il informe ensuite l'assemblée de l'état de la réflexion qui avait été menée par la municipalité précédente pour l'aménagement du coin de la Poste et dit qu'il conviendrait de reprendre ce dossier qui n'a pas encore abouti. L'assemblée approuve.

3 Nouveaux supports de communication

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le rapporteur fait un compte-rendu de la commission communication qui a travaillé sur le projet des nouveaux supports de communication. Les diverses possibilités envisagées sont présentées à l'assemblée et Bruno BOTET explique la démarche utilisée.

Après un échange de points de vue l'assemblée valide la démarche suivie et charge la commission communication de faire les choix définitifs.

4 Manifestations diverses

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

L'assemblée donne son accord pour l'organisation de diverses manifestations :

- Réception des nouveaux arrivants de Les Hortes (invitation étendue aux « voisins » de Les Hortes et des routes de Passa et Trouillas)
- Inauguration de la nouvelle place et de la 2^{ème} tranche des logements sociaux de Les Hortes.

5 Programmation de travaux dans le cadre du Sydel

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance des nouvelles possibilités offertes par le Sydel pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'alimentation électrique basse tension (dont « effacement » des réseaux

aériens). Il indique que ces travaux seront subventionnés de 65 à 80% pour les opérations de 2009-2010 et qu'il conviendrait de saisir cette opportunité. L'assemblée approuve et charge la commission des travaux de préparer un programme biennal d'effacement de réseaux dans la continuité des travaux déjà entrepris.

6 Demande d'un local de stockage

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le Maire informe l'assemblée d'une demande de Mme Annette CASADO pour un local lui permettant de stocker provisoirement du matériel médical qui doit être envoyé au MALI dans le cadre d'une action humanitaire. Le Conseil donne son accord de principe (Mme CASADO précisera sa demande par rapport au volume à stocker).

7 Problème de voisinage avec la Salle des fêtes

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le Maire donne connaissance à l'assemblée des courriers émanant de la plaignante.

INFORMATIONS

1- Centre ancien

Le maître d'œuvre récemment choisi sera en mesure de présenter un avant-projet sommaire dans les semaines à venir.

2- Nouvelle STEP

Le site a été choisi (sur un terrain jouxtant la nouvelle LGV et qui est propriété de TP Ferro). Les demandes pour acquisitions et servitudes de passages ont été faites.

3- Arrêt technique de la STEP du village

Un incident technique qui a eu lieu le 01/12/08 (casse du racleur) a entraîné un arrêt technique.

L'exploitant met tout en œuvre pour un retour à un fonctionnement normal dans les délais les plus brefs

4- Repas des anciens

La date est rappelée (samedi 13 décembre).

5- Remplacement provisoire d'un agent

6- Nettoyage des écoles

7- Service minimum d'accueil dans les écoles

Les échanges de correspondances sur ce dossier entre le Maire, l'inspecteur d'académie et le Préfet sont résumés. Le maire est toujours en attente de réponses claires aux questions posées sur la mise en place effective de ce service.

8- Entretien des cours d'eau

Le point est fait sur les travaux réalisés dans le cadre du Syndicat du Réart.

Séance levée à **23H10**.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA